



Procès-verbal de L'Assemblée Générale 2023

Amicale des Cyclos de Ploëren

Mairie de Ploëren

56880 PLOËREN

Tél. du Club: **07 69 19 39 97**

Mél: acploereninfo@gmail.com

- Le vendredi 20 janvier 2023, à partir de 17h, les membres de l'association **Amicale des Cyclos de Ploëren** se sont réunis à l'Espace "Le Cairn" à **LARMOR-BADEN**, en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du vice-président.

- Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

- L'Assemblée Générale de l'association était présidée par **Monsieur Yannick MORICE**, Vice-Président.

Il était assisté par la secrétaire de l'association, **Madame Françoise BRIOT**.

Monsieur **Jean-Gilles LE VÍQUEL**, trésorier de l'association, régulièrement convoqué, était présent.

Messieurs **HOLL Denis** et **LE BEGUEC Patrice** ont été désignés comme scrutateurs.

- Près de **55 %** des membres étaient présents ou représentés. L'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 15 des statuts.

- L'ordre du jour a été rappelé par le vice-Président, **Yannick MORICE** :

Rapport moral et financier ;

Approbation du budget ;

Renouvellement des mandats de membres du Conseil d'Administration.

- Le Vice-Président a précisé que l'ensemble des documents ont été adressés à chacun des membres en accompagnement des convocations.

Il a été fait lecture des différents rapports.

Lors du débat qui a suivi, les éléments suivants ont été avancés et validés :

Achat de **nouveaux casques Ekoï** pour les cyclos de l'Amicale ;

Stage PSC1;

Après-midi Karting pour bénévoles et adhérents ;

Soirée «**Barbecue convivial**» pour les adhérents et amis de l'Association ;

Réception des copains de Plescop.

Participation au **Téléthon**.

À l'issue du débat entre les membres, le vice-président de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

- ❖ Rapport moral et financier : l'Assemblée Générale adopte la délibération à **55 %** des voix ;
- ❖ Approbation du budget : cette résolution est adoptée ;
- ❖ Renouvellement des mandats de membres du Conseil d'Administration ;

➔ L'Assemblée désigne, en qualité de nouveau membre du Conseil d'Administration :

- a été réélu, **Monsieur Pierre VANOVERBECQUE, responsable logistique**.
- **Le Président Patrick Boullé et les deux vice-présidents Daniel Quiniou et Yannick Morice sont démissionnaires**. Leur poste sera soumis au vote lors de la réunion du Bureau du **mercredi 25 janvier 2023**.

Ceux-ci exerceront leur fonction conformément aux statuts pour une durée de 3 ans.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à **20 h 30**

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le vice-Président de séance et la Secrétaire de séance.

À Larmor-Baden, le 20 janvier 2023

Le Vice-Président de séance
MORICE Yannick

La Secrétaire de séance :
BRIOT Françoise

